PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juin 2019

Date de convocation : Le 24 mai 2019
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux Mil dix-neuf, le quatre-juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Stéphane DUBOIS, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Céline NOWACZYK, Madame Maria-Héléna PAULINO, Monsieur Frédéric POIGNANT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :
Madame Virginie DRUINAUD donne pouvoir à Madame Céline NOWACZYK
Madame Christelle LECLERCQ donne pouvoir à Monsieur Guy LARGY
Madame Audrey SUROWIEC donne pouvoir à Madame Maria-Héléna PAULINO
Madame Virginie RANSON

Monsieur Stéphane DUBOIS a été élu secrétaire de séance.

* * *

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Réhabilitation de l'espace culturel : choix du maître d'œuvre.
Le Maire donne la parole à Mme ETEVE qui donne lecture et commente le rapport d'analyse des offres. Quatre cabinets ont répondu à l'appel à candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre : WONK Architectes de Lille, IDONEIS de Laon, GLOESS Architectes d'Amiens et EN ACT de Eu. Après analyse des critères qui sont la valeur technique de l'offre pour 55 % et le prix 45%, le classement est GLOESS Architectes avec 97.02 %, IDONEIS avec 96.66 %, EN ACT 90.27 % et WONK 79.77 %.
Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir GLOESS Architectes comme maître d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace culturel pour un montant de 89 950.00 € H.T.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, confie à GLOESS Architectes, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'espace culturel pour un montant de 89 950.00 € HT et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération pour l'appel à manifestation d'intérêt pour une solution innovante permettant de bien vieillir à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le Maire fait part aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil Départemental lance un appel à manifestation d'intérêt pour une solution innovante permettant de bien vieillir à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie. Cet appel à manifestation d'intérêt vise à encourager les expériences et expérimentations en matière de logement inclusif pour les personnes âgées, comme : le développement des résidences intergénérationnelles qui répondent à la fois aux enjeux d'accessibilité et de lien social en organisant le partage d'espaces en commun, le développement de plateformes numériques au sein des résidences pour développer l'échange de services entre générations, le développement de résidences originales comme le Béguinage solidaire ou la Maison de retraite à domicile. Une enveloppe départementale de 300 000 € par an est dédiée à cet appel à manifestation d'intérêt.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier pour l'appel à manifestation d'intérêt pour une solution innovante permettant de bien vieillir à domicile pour des personnes âgées en perte d'autonomie, lancé par le Conseil départemental et autorise M. le Maire a signé tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération pour le dispositif « attractivité des bourgs structurants »

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du dispositif 2019-2021 « Attractivité des bourgs structurants » lancé par la Conseil départemental.
Les bourgs structurants qui s'inscrivent dans une démarche globale de reconquête ou de renforcement de l'attractivité de leur centre peuvent bénéficier de ce dispositif.
Les objectifs sont de favoriser le maintien et le développement des commerces et services de proximité adaptés aux besoins des habitants, d'offrir un habitat de qualité et diversifié adapté aux attentes de la population en terme de parcours résidentiel et d'offrir un cadre de vie attractif.
Le taux d'intervention est de 25 % de l'assiette éligible. L'aide est plafonnée à 500 000 € sur les 3 ans et peut-être sollicitée en plusieurs fois en fonction du phasage du projet. Un apport minimal de 30 % sera exigé du maître d'ouvrage.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'opération et sollicite une subvention au Conseil départemental pour le dispositif 2019-2021 : « Attractivité des bourgs structurants. » et autorise M. le Maire a signé tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération pour les aménagements sécurité aux entrées de l'agglomération

Le Maire donne la parole à M. PATTE qui rappelle que la commune avait sollicitée l'Agence départementale, service sécurité des infrastructures pour effectuer des relevés de vitesse et d'établir un diagnostic. Cinq points de mesures ont été mis en place : la RD 925 (vers Doullens et vers Abbeville), la RD 933 (route de Canaples), la RD 118 (rue du G. Leclerc), la D66 (rue de Ribeaucourt) et la route d'Amiens.
Suite à l'analyse par l'Agence départementale, le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'aménager la RD 925 (vers Doullens) et la route d'Amiens en priorité. Afin de diminuer la vitesse, une chicane ovoïde inversée sera réalisée sur la RD 925 et une création d'une voie centrale banalisée sur la route d'Amiens.
Le montant du devis dépassant les 25 000 € H.T., le Maire propose de lancer un appel d'offre en procédure adaptée, afin de réaliser ces aménagements sécuritaires.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte d'aménager la RD 925 et la route d'Amiens afin de limiter la vitesse, de lancer un appel d'offre en procédure adaptée pour la réalisation de ces aménagements.

Emplois saisonniers

Le Maire donne la parole à M. PATTE qui présente les différentes candidatures reçues pour la saison estivale 2019. Afin de faciliter l'encadrement, deux jeunes sont recrutés par période de trois semaines. Les candidatures, plus nombreuses que les places disponibles, ont été retenues en fonction de l'âge des jeunes. La liste des jeunes pour occuper un emploi, cet été, au sein de l'équipe technique de la commune est : Nell Petitrossi, Lucas Baillet, Leslie Laporte, Augustin Daussy, Madeline Foubert et Enzo Rodrigues.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait part que la convention pour le salage et le déneigement de trottoirs avec un quad est à renouveler. Il propose les tarifs suivants :
Heures normales : location d'un quad, y compris main d'œuvre : 50 € HT/heure
Heures de nuit de 22h00 à 6h00 et samedi dimanche de jour : location d'un quad, y compris main d'œuvre : 55 €HT/heure
Heures de jours fériés : location d'un quad, y compris main d'œuvre 60 € HT/heure.
La présente convention prend effet à compter de l'hiver 2018-2019 pour les périodes allant du 15 novembre au 15 mars pour 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction.
M. le Maire informe l'assemblée que le projet micro-crèche à l'ancien centre des finances publiques avance, des travaux sont à prévoir pour l'aménagement.
M. le Maire informe que la signature du bail pour le Sulky avec la nouvelle gérante, Valérie Fourdrinier a lieu ce jeudi 6 juin.
M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition commerciale de Medelse, une plateforme de recrutement de professionnels de santé où des professionnels de santé peuvent s'inscrire pour publier ou consulter des annonces d'emploi concernant de très nombreux métiers : médecin, dentiste, pharmacien...
M. le Maire propose de s'inscrire à cette plateforme afin de rechercher un chirurgien-dentiste, l'inscription est gratuite. Si la recherche est concluante le montant de l'honoraire a versé à Medelse est de 7 000.00 € HT.
Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité de s'inscrire sur la plateforme Medelse.
M. le Maire informe que l'amicale des anciens élèves demande une subvention de 2 000.00 € pour financer les divers achats fait pour le marché, suite à sa sélection au plus beau marché de Picardie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.
Mme ETEVE fait part que l'espace vert à la résidence la Chapelle n'est pas entretenu, et qu'il serait bien que l'OPSOM refasse les clôtures car le grillage est très abîmé. **M. DE SAINT RIQUIER** répond qu'il va avertir l'OPSOM.
M. HEMON fait le point sur les familles aidées par la Croix Rouge.
M. HEMON signale que derrière le Crédit Agricole deux lampadaires penchent et que la porte du transformateur est ouverte.
M. HEMON signale que la gouttière à la salle des loisirs au niveau de la réserve est abîmée.
M.LOEUILLET demande suite à la déconnexion des eaux pluviales, quand auront lieu l'engazonnement des terrains ainsi que l'émulsion sur le chemin du stade et le parking route nationale. Il fait part également de ne pas oublier de refaire la bordure au parking route nationale.
M. PATTE informe que la chaudière au presbytère est à remplacer.
M. PATTE fait part que le concours de chevaux a eu lieu le dimanche 2 juin, 7 juments étaient présentes. Il propose de verser la somme de 15 € par jument aux propriétaires présentant des chevaux au concours.
M. SOMON souhaite qu'une réunion soit organisée avec Veolia afin de faire le point sur le fonctionnement de la station d'épuration.
M. SOMON fait part de la fin des travaux de l'hôtel d'entreprise fin juin.

Clôture de la séance à 22h00

Le Secrétaire de séance,

Stéphane DUBOIS

Le Président de séance,

Gérard DE SAINT RIQUIER